



219307 - La célébration de la naissance du Mawlid est un acte cultuel légal selon ceux qui le font

question

Je sais que par innovation on entend désigner tout ce qui est inventé dans la religion avec l'intention d'en faire une partie du culte. S'il en est ainsi, comment qualifions-nous la célébration du Mawlid d'innovation alors qu'il s'agit d'une simple célébration sans coloration cultuelle? Certains tirent naturellement un argument du fait que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne nous a établi que deux fêtes et qu'aucun autre évènement n'est à célébrer . Je répète encore que la célébration du Mawlid est une simple manifestation exempte de tout aspect rituel et qu'elle se déroule comme les fêtes de Noel et de la Saint Sylvestre.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La célébration de la naissance du Prophète n'est pas une manifestation ordinaire sans rapport avec le culte. Ceux qui l'organisent la considèrent comme une fête religieuse envisagée pour se rapprocher d'Allah. Ceci s'illustre à travers différents aspects:

Premièrement, ceux qui organisent et animent cette célébration agissent pour exprimer leur amour pour le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Or aimer Allah et aimer Son messager relèvent des plus importants actes cultuels et des plus solides attaches de la foi. Tout ce qui est fait pour les exprimer n'est entrepris qu'à titre cultuel et pour se rapprocher d'Allah.

Dès lors, on dit : les compagnons du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) lui vouaient un amour plus fort et le vénéraient en conséquence. Ils connaissaient mieux que ceux venus après eux le droit que le Prophète avait sur eux. Ce qui ne faisait pas partie de la religion en leur temps



ne peut y être intégré après eux.

C'est sur cette base qu'Abdoullah ibn Massoud fonda son argument quand il s'opposa à un groupe qui avait formé un cercle pour pratiquer le dhikr collectif dans la mosquée (du Prophète en comptant le nombre de la prononciation des formules à l'aide de cailloux). Ibn Massoud leur dit: **Au nom de Celui qui tient mon âme en Sa main, ou bien vous pratiquez une religion meilleure que celle de Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui) ou bien vous ouvrez une porte de l'aberrance.**

-Au nom d'Allah, ô Abou Abdourrahman, nous ne voulons que faire du bien!

-Que de fois on ratte le bien qu'on vise!! (Rapporté par ad-Darami dans ses Sunan (210).

Deuxièmement, la célébration répétée du Mawlid en fait une fête annuelle. Or les fêtes sont des rites religieux. Ce qui explique la manière dont les gens du Livre célèbrent leurs fêtes religieuses.

Cheikh Nassir al-Aql (Puisse Allah le protéger) a dit: «Les fêtes font partie dans l'ensemble des pratiques régies par des lois religieuses comme le fait de s'orienter vers la Quibla, la prière et le jeûne. Ces pratiques ne sont pas de simples actes coutumiers.

Imiter les mécréants dans de telles pratiques est bien plus graves. Il en est de même du fait de légiférer pour établir des fêtes non instituées par Allah. L'application de telles lois consiste à juger contrairement à la révélation d'Allah, à Lui imputer des paroles sans connaissance, à mentir contre Lui et à innover dans Sa religion.» Extrait de Iqtidaa as-siraat al-moustaquim , p. 58.

Troisièmement, Abou Dawoud (1134) a rapporté d'après Anas (P.A.a) qu'il a dit: «Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) arriva à Médine à un temps où les gens avaient deux jours au cours desquels les habitants se livraient à des jeux. Ils leur dirent :

- Quels sont ces deux jours?

-Des jours que nous consacrons aux jeux à l'époque antéislamique.

-«Certes, Allah vous en substitue de meilleurs: la Fête du sacrifice et celle de la Rupture (du jeûne)



(jugé authentique par al-Albani dans Sahihi Sunani Abou Dawoud).

Si la célébration d'une fête n'était qu'une pratique coutumière sans rapport avec le culte et n'implique donc pas une imitation des mécréants, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) aurait laissé les médinois continuer à se livrer à leurs jeux car les pratiques ludiques ne représentent aucun inconvénient.

Si le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) leur interdit de célébrer un jour de fête marqué par des jeux sans lien avec le culte, qu'aurait-il fait si la célébration des jours en question avait eu une empreinte cultuelle? Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Quiconque introduit dans notre affaire (religion) ce qui lui est étranger le verra rejeter.** (Rapporté par al-Bokhari, 2697 et par Mouslim, 1718) Se référer à toutes fins utiles à la réponse donnée à la question n° [10843](#) et à la réponse donnée à la question n° [128530](#). Allah le sait mieux.